

Charte vie privée :

Les données à caractère personnel ne sont transmises qu'au personnel chargé de traiter les demandes du patient.

Quand cela s'avère nécessaire pour le traitement, et avec l'accord du patient, ces données peuvent aussi être communiquées à des personnes extérieures au cabinet, comme des spécialistes (stomatologues, orthodontistes, parodontologues , prothésistes... )

En aucun cas ces données à caractère personnel ne sont utilisées à des fins commerciales.